

Pouvoir d'achat, impôt, emploi | Une autre politique est-elle possible ?

Mercredi 14 février 2018, 8h30-9h30, Paris



Loi travail, augmentation de la CSG, suppression de la taxe d'habitation pour une partie des Français, transformation de l'ISF en IFI : il faut reconnaître qu'Emmanuel Macron tient ses promesses et engage ses réformes à un rythme soutenu.

Mais vont-elles dans le bon sens ? Sont-elles suffisantes ? Ne risquent-elles pas de fragiliser encore les classes moyennes ? Et ne passent-elles pas à côté de certaines mesures cruciales : réforme de l'Etat, baisse du nombre de fonctionnaires, baisse des charges pour les entreprises, etc. ? Pour en discuter, l'Institut Thomas More aura le plaisir de recevoir :



Guillaume PELTIER

Député du Loir-et-Cher,
vice-président des
Républicains



Sébastien LAYE

Chercheur associé à
l'Institut Thomas More



**13, rue de l'Ancienne
Comédie, 75 006 Paris**



**RSVP avant le mardi
13 février 2018**



**Participation : 35 euros
Tarif réduit : 20 euros**

Pouvoir d'achat, impôt, emploi | Une autre politique est-elle possible ?

Mercredi 14 février 2018, 8h30-9h30, Paris

Titre

Prénom

Nom

Société/Organisme

Fonctions

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

- Je participe à la Rencontre du mercredi 14 février 2018 et vous adresse un chèque de euros par personne (à l'ordre de l'Institut Thomas More)
- Je participe à la Rencontre du mercredi 14 février 2018 et réglerai ma participation sur place
- Je ne pourrai pas participer à la Rencontre du mercredi 14 février 2018
- Je souhaite être tenu(e) informé(e) de l'ensemble des activités de l'Institut Thomas More
- Je souhaite recevoir le bulletin d'adhésion de l'Institut Thomas More



**Inscription obligatoire
avant le mardi 13 février 2018**



info@institut-thomas-more.org ou
8, rue Monsigny – F-75 002 Paris ou
par fax au +33 (0)1 49 49 03 33



**Le Procope
13, rue de l'Ancienne Comédie
75 006 Paris**



**Participation : 35 euros
Tarif réduit : 20 euros**
(membres de l'ITM, étudiants,
enseignants, - de 30 ans, chômeurs)

Les inscriptions accompagnées de la participation faites par avance seront traitées en priorité. En cas d'annulation moins de 5 jours ouvrés avant la Rencontre, la participation restera acquise.